



**PRÊT POUR LE
COMPOSTAGE**

Marie-Hélène Gravel, ing., M.Ing.

SOLINOV

QUE SONT LES MATIÈRES ORGANIQUES ?

**Papiers
et cartons
souillés**



RÉSIDUS ALIMENTAIRES

Coquilles



**Restes
de
table**



**Produits
laitiers**



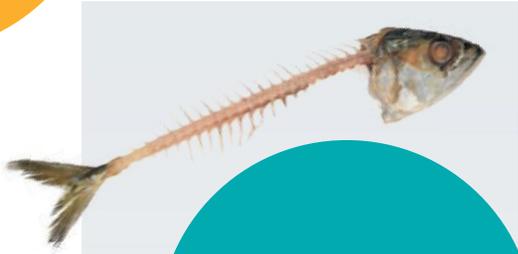
**Fruits et
légumes**



**Pains
et
pâtes**



**Viandes et
poissons**



Fibres



QUE SONT LES MATIÈRES ORGANIQUES ?

RÉSIDUS VERTS

Gazon



**Résidus de
plates-
bandes**



**Feuilles
mortes**



Branches



QU'EST-CE QUE LE COMPOSTAGE ?

Procédé de décomposition

+ biologique

+ accélérée

+ contrôlée

+ en présence d'oxygène

+ qui produit un compost hygiénisé



Source : MIRONOR



À QUOI SERT LE COMPOSTAGE ?

I. Réduire la quantité de déchets enfouis

Recycler **60 %** de la
matière organique
d'ici **2015**

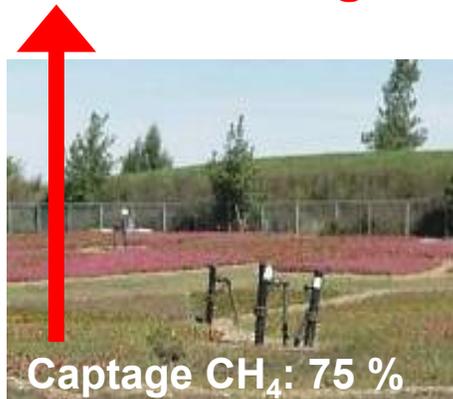
Interdire
l'élimination de la
matière organique
d'ici **2020**



À QUOI SERT LE COMPOSTAGE ?

1. Réduire la quantité de déchets enfouis
2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre (**GES**)

Émissions fugitives CH_4 : 25 %



1 tonne de résidus alimentaires compostée émet **15 fois moins de GES** que 1 tonne enfouie

dans un lieu d'enfouissement où le biogaz capté remplace du gaz naturel.

À QUOI SERT LE COMPOSTAGE ?

1. Réduire la quantité de déchets enfouis
2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)
3. **Nourrir les sols et réduire les besoins en engrais**



Source : Hebdo Rive Nord



**Distribution
aux citoyens**

**Journée Retour à
la Terre**

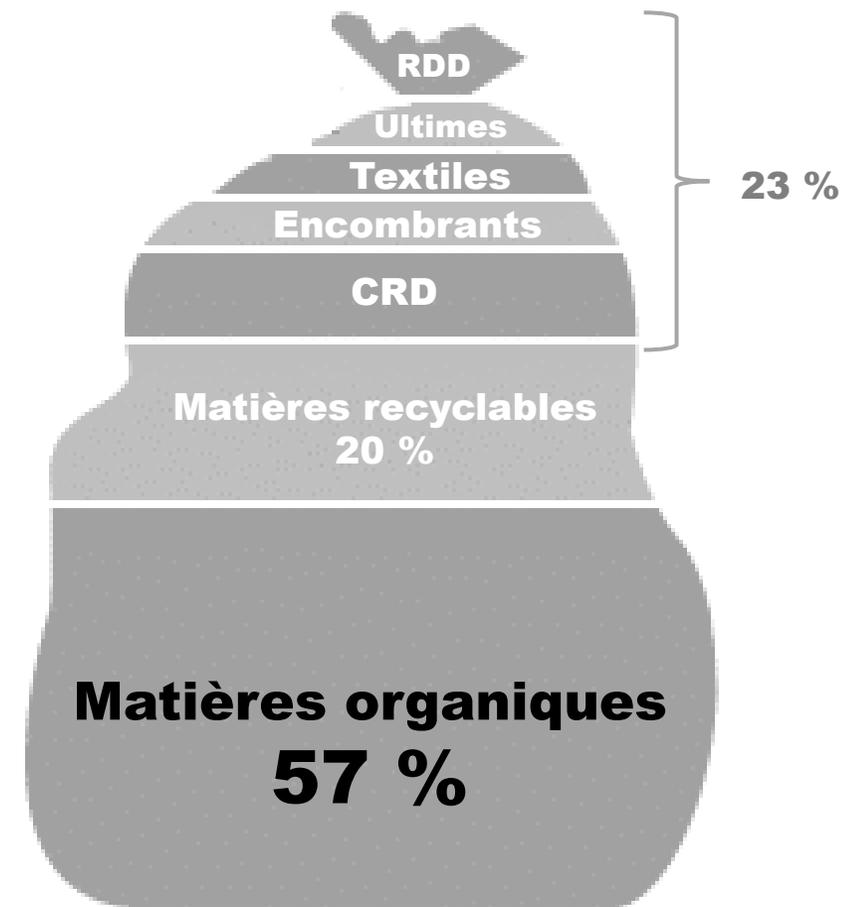
ET LES ROSEMÈROIS ?

Les Rosemèrois produisent **4800 tonnes** de déchets par année.

Les Rosemèrois récupèrent déjà **1100 tonnes** de résidus verts par année et 900 tonnes de branches.

Les matières organiques composent environ **57 %** des déchets produits par les Rosemèrois.

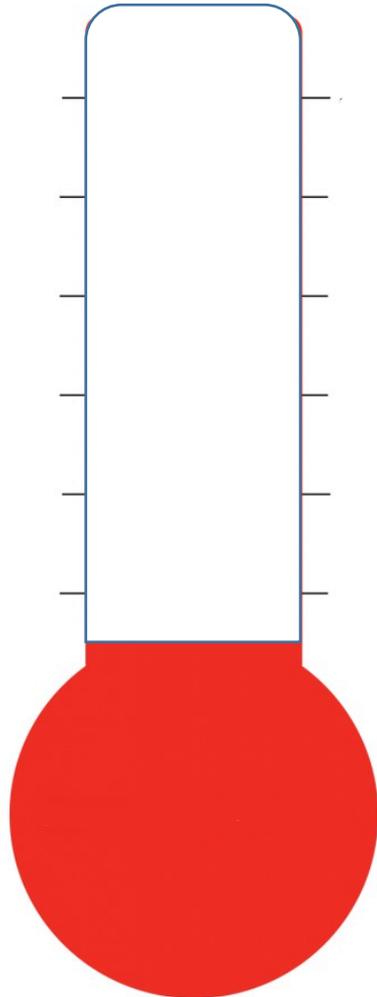
Chaque Rosemèrois élimine environ **190 kg** de matières organiques par année.



Adapté de : RECYC-QUÉBEC

ET LES ROSEMÈROIS ?

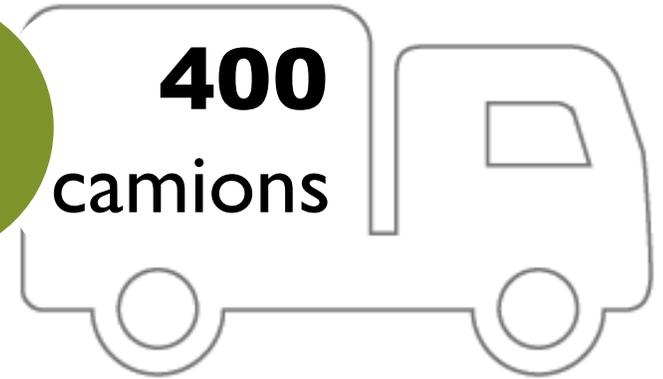
- OBJECTIF 201



3200 tonnes
de matières organiques
incluant les branches

=

400
camions



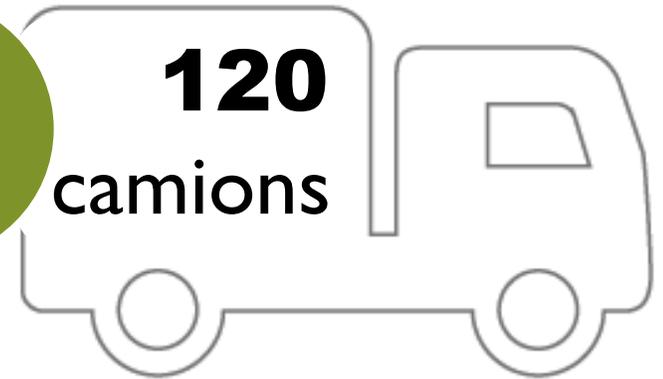
- OBJECTIF 201

mi-septembre à décemb

900 tonnes
de matières organiques

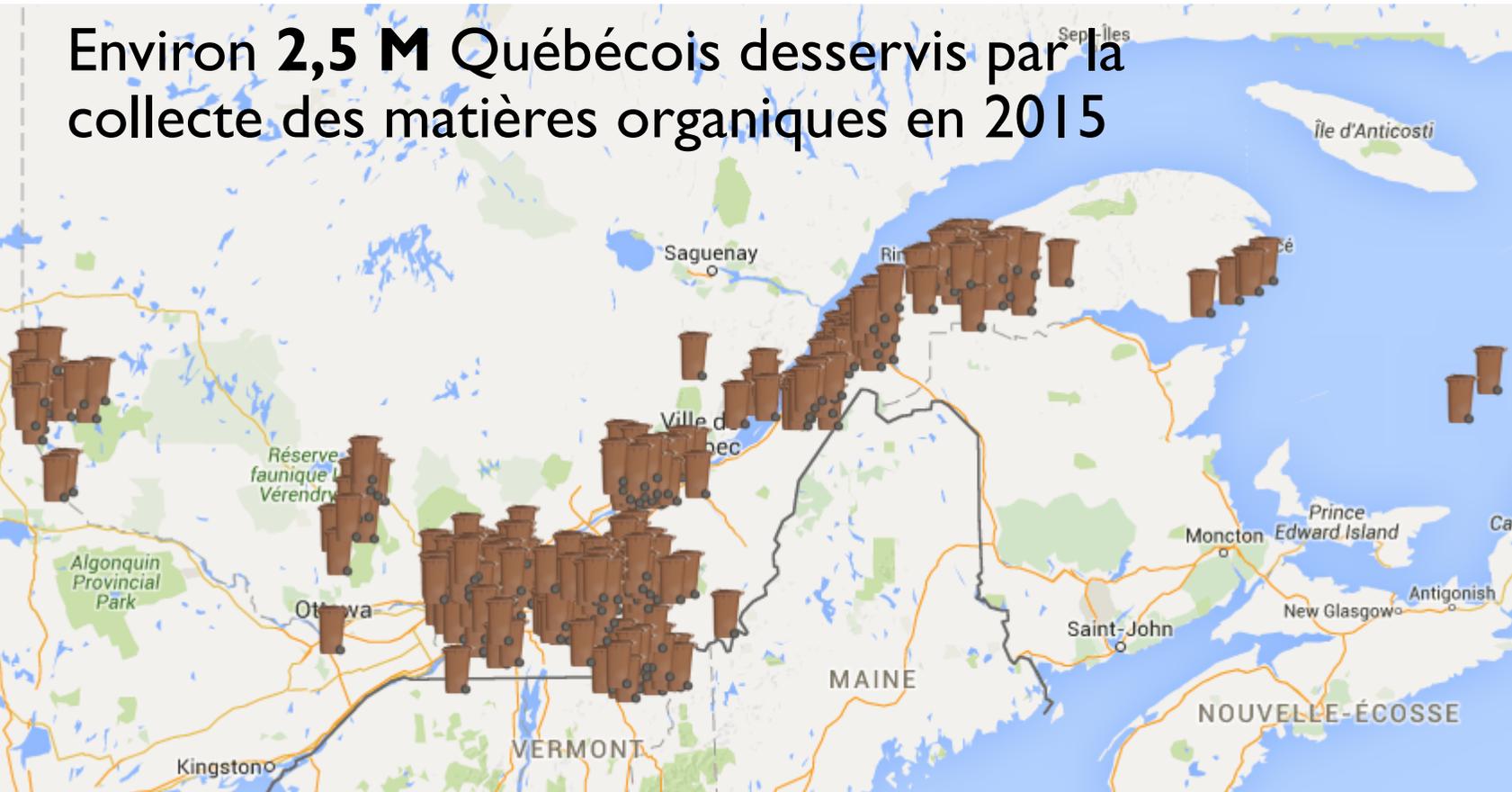
=

120
camions



ET AILLEURS AU QUÉBEC ?

Environ **2,5 M** Québécois desservis par la collecte des matières organiques en 2015



Sur la **Couronne Nord** :

En 2015

- Boisbriand
- Mirabel
- Sainte-Marthe-sur-le-Lac
- Saint-Joseph-du-Lac

En 2016

- Lorraine
- L'Assomption
- Laval (partiel)

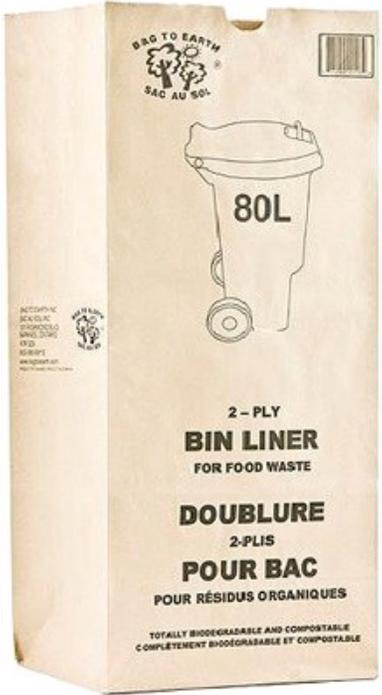
QUAND LA COLLECTE DÉBUTERA-T-ELLE ?

Dès le
12 sept.

À partir du
6 sept.

Distribution des outils de collecte

- Minibac de cuisine
- Bac roulant de 80 L
- Échantillons de sacs de papier
- Autocollant pour les surplus de résidus verts
- Aide-mémoire aimanté



Début de la collecte

ROSEMÈRE

2016-2017 PICKUPS REMINDER

DÈS LE 12 SEPTEMBRE / FROM SEPTEMBER 12

	Mardi / Tues		Mercredi / Wed		Jeudi / Thurs		Vendredi / Fri	
SEMAINE / WEEK 1	1	2	3	4	5	6	7	8
SEMAINE / WEEK 2	1	2	3	4	5	6	7	8

Prêt pour le compostage / Ready for composting

QUESTIONS : compostage@ville.rosemere.qc.ca / 450-621-3300, poste / ext. 3300

COMMENT UTILISER MON MINIBAC ET MON BAC ROULANT ?

1



2



3



QUOI METTRE DANS MON BAC ?

Matières acceptées au bac brun

Résidus alimentaires :

- Fruits et légumes cuits ou crus, ainsi que les pelures
- Viandes (cruës ou cuites) et les os
- Les poissons et fruits de mer (cruës ou cuits)
- Les œufs et les coquilles
- Les pâtes alimentaires, le pain et les produits céréaliers
- Farine, sucre et autres produits alimentaires en poudre
- Les produits laitiers solides
- Les résidus de thé, de tisane, ou de café, avec les sachets ou les filtres en papier

Résidus verts :

- Les herbes et le gazon coupé
- Les feuilles mortes
- Les résidus de tailles de haies et d'arbustes
- Les petites branches (moins de 2,5 cm de diamètre et de 1 m de longueur)
- Les résidus de plate-bandes et de jardins
- Les autres résidus horticoles

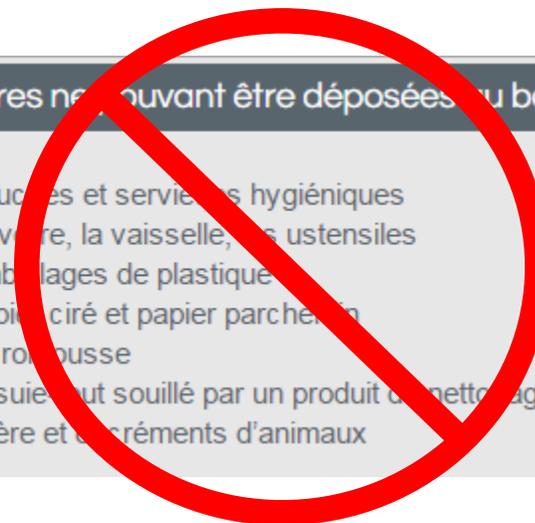
Autres matières compostables :

- Vaisselle jetable compostable
- Les papiers et cartons souillés de résidus alimentaires et non recyclables (ex. : boîtes de pizza, assiettes de carton, etc.)
- Les fibres sanitaires (papier essuie-mains, mouchoirs, etc.), sauf les couches et les serviettes hygiéniques
- Sacs de papier avec pellicule de cellulose



Matières ne pouvant être déposées au bac brun

- Couches et serviettes hygiéniques
- Le verre, la vaisselle, les ustensiles
- Emballages de plastique
- Papier ciré et papier parchemin
- Styromousse
- Essuie-tout souillé par un produit de nettoyage
- Litière et excréments d'animaux



QUAND METTRE MON BAC EN BORDURE DE RUE ?

**DÈS LE
12 SEPTEMBRE**



	Nouveau / New	Changements / Changes			
	Lundi / Monday	Mardi / Tuesday	Mercredi / Wednesday	Jeudi / Thursday	Vendredi / Friday
SEMAINE / WEEK 1	 				
SEMAINE / WEEK 2					

QUAND METTRE MON BAC EN BORDURE DE RUE ?

DÈS LE 12 SEPTEMBRE

– Surplus de résidus verts –



6 LUNDIS IDENTIFIÉS

TOUS LES LUNDIS



Y A-T-IL DES TRUCS ?

Pour éviter les **odeurs**, la prolifération des **vers blancs**, l'attraction des **animaux**...

- Mettre à la rue votre bac roulant à chaque semaine
- Fermer le couvercle de votre bac roulant et enclencher la barrure
- Récupérer vos mouchoirs, papiers essuie-mains, etc. avec vos résidus alimentaires
- Emballer les résidus alimentaires dans du papier
- Tapisser votre bac d'une doublure de papier ou de papier journal
- Superposer des étages de résidus verts aux étages de résidus alimentaires
- Placer votre bac roulant à l'ombre
- Laver votre minibac de cuisine et votre bac roulant
- Congeler vos résidus organiques très odorants (ex.: restes de fruits de mer)

Pour éviter le **gel** dans le bac roulant en hiver ...

- Emballer les résidus alimentaires dans du papier
- Tapisser votre bac d'une doublure de papier ou de papier journal

**PRÊT POUR LE
COMPOSTAGE**

QUESTIONS

compostage@ville.rosemere.qc.ca

450-621-3500 poste 3300



VilledRosemere